

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2011

2011-34 ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'ENSEMBLE DES ACTES ET DE FAIRE PROCEDER AU VERSEMENT DES FONDS

L'an deux mille onze, le jeudi 8 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 1^{er} décembre 2011, s'est réuni au 308, boulevard Marcel Paul, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 15
Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Suppléants présents :

Excusés:

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : M. Serge COLIN

Délibération affichée : le 9 décembre 2011

2011-34 ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'ENSEMBLE DES ACTES ET DE FAIRE PROCEDER AU VERSEMENT DES FONDS

Vu la délibération n°2011-12 du 30 juin 2011 par laquelle le comité a décidé :

- De donner son accord sur le projet d'acquisition du bâtiment F du parc du Bois Cesbron, situé sur la commune d'Orvault,
- De donner son accord sur le principe d'une acquisition par le biais de la vente en l'état de futur achèvement (VEFA),
- D'approuver le compromis de vente à passer avec les sociétés GROUPE LAMOTTE et PERFORMANCE PROMOTION,
- D'autoriser M. le Président à signer le document.

Vu le compromis de vente signé le 28 juillet 2011,

En complément de la délibération précitée, il est aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition du bâtiment F et notamment l'acte authentique. Il est à noter que le projet n'a pas évolué et que son coût global reste inchangé.

Le comité décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à signer l'acte authentique relatif à cette acquisition ainsi que tous les actes qui seraient nécessaires pour mener à bien cette opération,
- D'autoriser M. le Président à faire procéder au versement des fonds selon l'échéancier prévu dans l'acte et à régler l'ensemble des frais afférents à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET